



**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la fourniture de petits équipements dans le cadre de l'aménagement du
restaurant de la maison CATACHOT sur le site d'Arjuzanx
à Morcenx-la-Nouvelle**

Le Président du Syndicat Mixte d'aménagement touristique du site d'Arjuzanx,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 22 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat conclu le 20 avril 2021 avec la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour l'aménagement de la maison CATACHOT sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle, et son avenant,

VU la proposition de la SATEL en date du 20 mars 2024,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de fournitures présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Attributaire :** SAS JDC S.A. - Parc de Chavailles II - 4 rue Christian Franceries à BRUGES (33520)
 - **Nature des prestations confiées :**
 - Fourniture, installation et paramétrage d'une caisse enregistreuse
 - Fourniture d'un système de caméra de surveillance
 - Fourniture et installation d'un pack Hygiène HACCP
 - **Montant total HT :** 10 909,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **26 MAR. 2024**

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE